



PROTOCOLE SANITAIRE SPECIFIQUE EPS

(en référence au protocole sanitaire national édité pour la rentrée)

Pratique physique dans le respect des règles sanitaires :

- Lavage des mains avant et après la séance
- Activité physique sans le masque dans le respect des règles de distanciation

Port du masque :

- Port du masque obligatoire pendant les déplacements jusqu'aux installations sportives, dans les vestiaires et jusqu'au début de l'activité
- Le masque est à ranger dans une pochette par mesure d'hygiène

Déplacements et usage des vestiaires :

- Dans la mesure du possible, les élèves arrivent en cours d'EPS avec une tenue adaptée à la pratique
- Accès aux vestiaires avec le masque par groupe restreint. Si plusieurs vagues, chaque élève sort avec son sac et le range proche du lieu d'activité.
- Les élèves ont une tenue de change ainsi qu'une bouteille d'eau nominative

Matériel :

- L'utilisation de matériel sportif partagé est autorisée

Natation :

- Respect du protocole sanitaire édité par la communauté de commune
- Accès aux vestiaires par groupe restreint avec le masque
- Douche savonnée obligatoire avant l'entrée sur le bassin et après
- Respect des distanciations

Le principal du collège

L'équipe des professeurs d'EPS